



A une écrasante majorité, les Brécéens refusent :

LE CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS A CUVES

- **Scandale hydrologique** : Proximité de la Sée, réserve d'alimentation en eau de la vallée de la Sée et du canton de Villedieu les Poêles.

- Réserve halieutique de grande importance, notamment de salmonidés (truites et saumons)

Scandale agricole :

- Gel définitif de 35 hectares de terre de qualité supérieure.
- Liquidation d'une ferme modernisée grâce à des subventions.

Scandale environnemental :

- Centre dans une zone relevant du périmètre de Natura 2000.
- Centre situé à moins de 100 mètres d'un bourg classé « *village patrimoine* ».

Scandale routier :

- Une procession de camions bennes, (160/jours), sur un réseau routier inadapté à un trafic aussi important.

Scandale politique :

- **Confusion d'intérêts**, le maire de Cuves a été lui-même le promoteur de ce Centre et a utilisé les pouvoirs de son mandat, au bénéfice de ses intérêts privés, (un exemple parmi d'autres : le Maire promoteur, agissant en tant que Maire s'est délivré lui-même, l'autorisation de construire un bâtiment pour son CSDR).
- **Abus de pouvoir du Maire**, président de la Communauté de Communes, Conseiller général de Brécéy, qui **a refusé aux élus municipaux comme aux élus communautaires le droit de se prononcer sur ce projet, pire même le droit d'en débattre.**

Scandale juridique :

- Les décisions prises par la Préfecture sont entachées d'illégalité en ce qu'elles contredisent les dispositions des lois sur l'eau, notamment le respect des périmètres de protection.

Scandale médiatique :

- D'avril 2009 à mars 2010, seuls 19% des déchets sont originaires de la Manche, 81% des déchets viennent d'autres départements dont 65 % pour la seule Ile et Vilaine
- La manipulation de l'opinion a atteint des sommets. **Le CSDR n'a jamais été la réponse à la prétendue sous capacité de traitement des ordures du département de la Manche**, il a été, dès ses origines, **conçu pour être la poubelle de la Bretagne.**

Heureusement la messe n'est pas dite.

L'arrête préfectoral du 26/03/09 autorisant la mise en service effectuée depuis avril 2009 est en demande d'annulation devant le tribunal administratif de Caen. L'arrêté du 30/10/07 qui en autorise le principe est en annulation devant la Cour d'appel de Nantes. Les fortes nuisances olfactives ont été reconnues par Simon Loisel (Directeur du Centre) dans sa lettre au Préfet du 12/01/2011. L'arrêté complémentaire (18 /08/ 10) à l'arrêté du 30/10/07 pris à sa demande pour fixer les conditions d'exonération de la T.G.A.P fait aussi l'objet d'un recours, ces recours sont intentés par **le syndicat d'eau, la municipalité d'Avranches, l'association pour la sauvegarde et le développement durable de Cuves et de la vallée de la Sée** auxquels s'ajoutent de nombreuses parties prenantes.

Bien évidemment, les recours auront d'autant plus de chance d'aboutir que les promoteurs se trouveront eux même politiquement donc électoralement affaiblis. Nul doute que **les Brécéens sanctionneront** le Maire, Président de Communauté, Conseil Général (M/P/CG) pour le « **mauvais coup** » du centre **d'ordures**, tout particulièrement les habitants de Cuves qui **tiendront à lui faire « payer cash »** sa dernière provocation : le choix de sa suppléante, **Nathalie Lethimonnier.**

LE PROJET PHARAONIQUE DU CHENE AU LOUP

La décision récente et le début de la réalisation de projets où le pharaonique le dispute à l'opacité et aux conflits d'intérêts : le fameux **Ecosanter** du Chêne au loup (centrale de production d'électricité photovoltaïque et **Ecoferme** !) est bien sûr annoncé pour les élections cantonales 2011 comme l'avait été annoncé avec autant de fracas et autant de « sérieux » (sic) le non moins fameux **Arômapole** du Chêne au loup lors des élections cantonales 2004.

Ce dernier n'a jamais vu le jour mais il a quand même conduit la Communauté de Communes à acheter 7 hectares pour le réaliser (!) ... Comme l'Ecosanter l'a conduite à acheter 14 hectares supplémentaires (toujours à prix d'or) et à engager des frais d'études pour un montant « annoncé » de 200 000 € !

189 000 € HT ont déjà été engagés pour acheter quelques 5 ha supplémentaires. Cela ne fait pas moins de 37 800 € HT l'Ha, 247 000 FF l'Ha, vingt quatre millions de centimes de francs pour un hectare de terre agricole Qui dit mieux ?

Mais la Communauté de Communes bien sûr qui pour les 10 Ha supplémentaires qu'elle veut encore à toute force acquérir se propose de vaincre la résistance des propriétaires actuels en leur proposant des prix d'achat encore plus attractifs. **Ce n'est plus du terrain agricole, c'est du terrain aurifère, c'est le prix d'une mine d'or.**

Mais il y a encore bien pire. Le coût annoncé pour la construction « nue » est de 30 millions d'euro (Ouest France 08/02/10). Avec les arrangements et équipements le **devis total approcherait 50 millions d'euro**, c'est un gouffre dont **l'exploitation est déjà annoncée comme déficitaire**. Les promoteurs savent déjà que les coûts de remboursement et de fonctionnement (vingt emplois directs .OF 08/02/10) excéderont les recettes. En effet les recettes seront essentiellement constituées de la vente à EDF de l'électricité produite or précisément EDF ne veut plus désormais acheter au « prix préférentiel » qui lui était imposé. Les promoteurs reconnaissent eux même que cette « perte de revenus pourrait remettre en cause la structure même du projet » (André Héliez, futur gérant de l'Ecoparc in OF du 08/02/10) ils le savent d'autant mieux que déjà des contrats passés avec EDF pour des installations déjà réalisées sont caducs.

Voir à ce sujet « De l'énergie à revendre à Villers Bocage » qui explique que Tessy se retrouve avec 700 M2 de panneaux voltaïques sur les bras (Ouest France 04/01/11). **Pourquoi dès lors s'entêter à poursuivre un projet inconsidérément couteux et à la rentabilité non assurée...Bonjour les dettes à venir et les augmentations d'impôts futurs pour les Brécéens.**

LE SPANC ET LES NOUVELLES TAXES D'ASSAINISSEMENT

Les Brécéens ne sont évidemment pas contre le principe de cette nouvelle organisation mais ils s'indignent de la **brutale précipitation** avec laquelle le M/MR/CG a tenu à placer les Brécéens, contre leur gré, dans la situation de « **meilleurs citoyens-contribuables de France** » en étant le premier à imposer la mise en place de la réforme. En vérité, les Brécéens envient tous les cantons de France qui, eux, prennent le temps de la réflexion pour mettre en place, avec l'avis de leur population, l'organisation (et les taxes qui le font vivre) la plus opportune.

LE PROJET UBUESQUE DE REGROUPEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE BRECEY ET VILLEDIEU

C'est marier « la carpe et le lapin », c'est nier les réalités de la géographie physique (proximité, distance) et de géographie humaine (bassins de vie). C'est encore un sujet de discord qui déclenche la colère des communes proches d'Avranches (Celland, Tirepied, Brécey...) à l'encontre du promoteur de cette incongruité ...**qu'il est donc urgent de stopper !**

L'ACCUMULATION DES SCANDALES COMPORTEMENTAUX

L'usage de l'écrit comme « arme de dissuasion massive », le plus souvent financée, sur fonds publics, pour « clouer au pilori » de l'opinion telle ou telle « forte personnalité » constitue une triste spécialité tréhétiste. La consternante circulaire à l'encontre du député maire d'Avranches (campagne législative 2007), les lettres ouvertes aussi choquantes que récurrentes à l'encontre du Président de BA, la récente lettre largement amplifiée à l'encontre du maire d'une commune jugée sans doute trop dynamique, comme celle lancée à l'encontre d'un conseiller municipal jugé sans doute trop compétent ne constituent que le florilège d'une production écrite aussi abondante qu'accablante... Pour son auteur !

L'usage à l'oral et en public de l'attaque « ad hominem » pour seul argument et de l'insulte triviale pour seul effet rhétorique l'accable tout autant comme l'a démontré récemment la réunion publique pour la présentation du projet « Chêne au Loup » où l'orateur B. Tréhet a dépassé une fois de plus les bornes de la vulgarité en insultant (et dans un langage de charretier) un conseiller municipal respectable, par ailleurs membre de la Communauté de Communes et de surcroît ancien dirigeant d'une entreprise importante de la ville. Cette liste de scandales est loin d'être exhaustive.

Les Brécéens déplorent les atteintes graves, répétées et publiques au calme et à la dignité qu'exige l'exercice de la fonction d'élu comme ils regrettent que ces excès de violence et de trivialité ternissent l'image de leur canton.

LA GESTION CALAMITEUSE DES FINANCES LOCALES

Le premier gestionnaire de la ville et de la Communauté de Communes est incorrigible. La situation extrêmement critique que dénonçait, il y a quelques années, la Chambre Régionale des Comptes (voir l'article retentissant de Ouest France : « **Comptes de Brécey dans le rouge** » est, selon nos informations, hélas reconstituée dans toute sa gravité. Si le funeste projet « ECO Santer » 50 millions d'euro devrait être réalisé nul doute que le clignotant des finances locales virerait du rouge vif (où il se trouve actuellement) au noir total de la faillite. **Dès lors les habitants de Brécey, sauf à déménager ce que seuls quelques très rares privilégiés sont à ce jour en liberté de faire, doivent s'attendre à supporter, dans l'avenir, d'insupportables augmentations d'impôts pour régler la dette.**

LE REFUS DES BRECEENS DOIT S'EXPRIMER UTILEMENT DANS LEUR BULLETIN DE VOTE.

Le refus sera clair si le candidat à sa réélection n'obtient pas 70% des suffrages exprimés. Pour les observateurs éclairés, surtout les membres de l'Establishment départemental naturellement experts en analyse de scrutin :

Un candidat unique, au sens local du terme, qui ne dépasse pas 70% a certes électoralement gagné son poste mais a perdu politiquement sa crédibilité puisqu'avec un tel score, il fait apparaître que plus de 50% de la population ne lui fait pas confiance (30% contre et 20% d'abstention, votes blancs et votes nuls). Le M/PR /CG/ depuis 2002 (date de sa triste campagne aux législatives) est perçu par l'establishment départemental comme un « **politique fin de carrière** », son déclin s'expliquant par :

- **La perte définitive de son influence au collège.** L'abandon, pour cause de retraite, de la direction du collège qu'il a exercée comme Principal à temps plein ! pendant 30 ans ! l'a privé de l'outil qui lui avait permis à Brécey d'instaurer le pouvoir sans partage du « PTCB, Parti, Collège de Brécey »
- **L'usure de son pouvoir** liée à la durée de son exercice (Autocratie brutale) et à l'âge (bientôt 70 ans).
- **Les Trafalgar et Bérézina électorales récurrents dans toutes les élections « ouvertes »** (Sénatoriales, législatives) qui ont dit beaucoup sur sa véritable popularité, en tous cas bien plus que les scores fleuves obtenus dans les élections locales à candidature unique qui disent, elles, hélas surtout, sur la nature autoritaire du régime tréhétiste.

Une défaite de Bernard Tréhet (c'est-à-dire une victoire électorale à moins de 70%) conduirait l'establishment à déplacer le curseur. De « politique en fin de carrière », Bernard Tréhet serait dès lors définitivement étiqueté « has been ».

Ce serait dès lors une victoire pour les Brécéens puisque le le M/PR/CC ne trouverait plus les soutiens pour conduire ses (mauvais) projets ...Il serait rendu ...inoffensif.

DEUX CANDIDATS « UTILES » JEAN COTONNET OU PATRICE CELLA

L'électeur brécéen est en droit de considérer que « l'étiquette nationale » de tel ou tel candidat à un poste d'élu d'un petit canton rural (5000habitants seulement) **est une mention indifférente, on ne demande pas à son chirurgien s'il utilise une technique opératoire de gauche ou de droite !** L'électeur choisira donc entre les deux hommes en fonction de ce qu'il connaît de leur personne et de leur aptitude à exercer la fonction à laquelle ils postulent.

POUR LEUR PART, LES MEMBRES DE BA CHOISIRONT TRES MAJORITAIREMENT DE VOTER POUR PATRICE CELLA PARCE QUE :

- **Patrice Cella est un Brécéen de cœur.** Porté sur les fonds baptismaux le 1^{er} mai 1945 à Saint Pois par ses parrain et marraine (la famille Stanislas Bréhier) Patrice Cella a toujours conservé un contact étroit avec le pays. Ainsi par exemple, il n'a jamais manqué un seul des « corso fleuri » de la défunte grande fête de Brécéy. Sa famille et lui-même sont installés depuis longtemps à Saint Laurent de Cuves
- **Patrice Cella est largement engagé dans la vie associative.**
 - Membre de l'association pour la sauvegarde et le développement durable de Cuves et de la vallée de la Sée.
 - Bénévole depuis la création du festival des « papillons de nuit ».
 - Membre de l'association arts et cultures vivantes du bocage (Arcuviboc).
 - Membre de l'association « Saint Pois notre canton sans THT ».
- **Patrice Cella a démontré ses compétences en direction et gestion d'Entreprise.**
 - Gérant de la société « MBP Métrologie » Réparation, vérification, étalonnage des instruments de pesage.
 - Membre du conseil de surveillance de la société Artémis.
- **Patrice Cella a démontré ses compétences dans la gestion des affaires publiques.**
 - Adjoint au maire d'une ville de plus de 7000 habitants.
- **Les plus hautes autorités morales du canton et nombres de maires et élus communautaires** ont demandé à BA de publier ce bulletin, ont puissamment contribué à sa rédaction et **appellent, eux aussi, à voter Patrice CELLA.**

Dernière minute

Bernard Tréhet et l'affaire Chottard

(OF 25/02/11)

Ou

quand le cynisme politique le dispute à la maladresse diplomatique

Ou encore

Quand les Brécéens apprennent que le Maire et la Communauté de Communes dispose d'une réserve d'emploi dont ils sont strictement exclus. Consultez, en ligne, l'article de BA sur le sujet.

Cliquez sur le bloc-notes de BA.



LE SITE INTERNET DE BOCAGE AVENIR

www.bocageavenir.com

Premier journal indépendant et gratuit du Sud manche à paraître sur le web.

Pour tout savoir :

- Sur la vie politique du Sud-Manche (municipales/cantonales/législatives)
- Sur les grands dossiers d'actualité du Sud Manche
- Le traitement des ordures ménagères et les centres d'enfouissement en projet
- La tarification et les prix de maisons de retraite sous tutelle du département
- Le nucléaire (EPR et les lignes à très haute tension).
- L'Assainissement non collectif